

## **Suivi des demandes de la Régie de l'énergie**



1 Les décisions de la Régie ayant une incidence sur les informations à fournir dans la  
2 présente demande sont les suivantes :

- 3 • D-2002-95 (dossier R-3401-98) ;
- 4 • D-2005-50 (dossier R-3549-2004 – Phase 1 et R-3557-2004) ;
- 5 • D-2006-66 (dossier R-3549-2004 – Phase 2) ;
- 6 • D-2006-76 (dossier R-3594-2005) ;
- 7 • D-2008-019 (dossier R-3640-2007) ;
- 8 • D-2009-015 (dossier R-3669-2008 – Phase 1) ;
- 9 • D-2010-032 (dossier R-3706-2009) ;
- 10 • D-2011-039 (dossier R-3738-2010) ;
- 11 • D-2012-010 (dossier R-3669-2008 – Phase 2) ;
- 12 • D-2012-059 (dossier R-3777-2011) ;
- 13 • D-2014-034 (dossier R-3842-2013) ;
- 14 • D-2014-035 (dossier R-3823-2012) ;
- 15 • D-2015-017 (dossier R-3903-2014) ;
- 16 • D-2015-189 (dossier R-3927-2015) ;
- 17 • D-2015-209 (dossier R-3888-2014) ;
- 18 • D-2016-027 (dossier R-3935-2015) ;
- 19 • D-2016-029 (dossier R-3934-2015) ;
- 20 • D-2016-077 (dossier R-3968-2016).

21 Les renvois pertinents aux pièces de la présente demande pour chacune de ces décisions  
22 sont indiqués ci-après.

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2002-95</b> <b>Modification des tarifs de transport d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2001 (dossier R-3401-98)</b>		
73	Prévision des investissements sur 10 ans Hypothèses sur taux d'inflation et coût du capital, ainsi que données et résultats en \$ courants	HQT-9, Doc. 1
91	Projets majeurs abandonnés ou reportés : Dépôt de l'étude de réévaluation s'il y a lieu	Sans objet
93	Facturation interne : Justification et documentation de tout changement de règle	Sans objet
<b>Décision D-2005-50</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (dossier R-3549-2004 – Phase 1) et</b> <b>Budget des investissements 2005 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars (dossier R-3557-2004)</b>		
11	Précision de toute activité visée par un changement de convention comptable et estimation de ses impacts sur les revenus requis et la présentation des résultats financiers	HQT-4, Doc. 2
13	Prévision des investissements sur 10 ans.	HQT-9, Doc. 1
14	Répartition, aux fins de la planification du réseau et des impacts tarifaires des investissements, en fonction des dates de mises en service	HQT-9, Doc. 1
51	Liste des actifs (par projets ou catégories de projets de moins de 25 M\$) à ajouter à la base de tarification du Transporteur	HQT-7, Doc. 1
<b>Décision D-2006-66</b> <b>Modification des conditions des services de transport (dossier R-3549-2004 – Phase 2)</b>		
12	Présentation de la répartition du coût de service selon la fonctionnalisation retenue dans la présente décision	HQT-11, Doc. 1 et 2
<b>Décision D-2006-76</b> <b>Méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacements et de modifications d'actifs du réseau de transport par des tiers (dossier R-3594-2005)</b>		
6	Création d'un compte de crédit reporté et présentation distincte dans la base de tarification de la contribution et de l'amortissement cumulé y afférent	HQT-7, Doc. 1
<b>Décision D-2008-019</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (dossier R-3640-2007)</b>		
11	Présentation d'un rapport d'exception lorsque des événements extrêmes sont enregistrés et retirés du calcul de l'IC-Transport Fourniture, en complément de l'indicateur IC-Transport, d'une ventilation de cet indicateur par cause principale, soit Facteurs climatiques, Défaillances d'équipements, Travaux programmés et Autres	HQT-3, Doc. 2
18	Nouvelle liste des indicateurs de performance.	HQT-3, Doc. 2
83	Présentation du suivi annuel de la stratégie de couverture des ventes en dollars américains	HQT-8, Doc. 1
90	Présentation de l'évolution, en dollars courants et en dollars constants depuis 2001, du tarif annuel du service de point à point de long terme et de la facture de la charge locale	HQT-12, Doc. 1

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2009-015</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> <b>(dossier R-3669-2008 – Phase 1)</b>		
25	Précision, dans son suivi des divers indicateurs de performance, des orientations générales et des objectifs poursuivis dans ses activités réglementaires	HQT-3, Doc. 2
31	Suivi des retraits d'actifs effectués sur 5 années réelles, en présentant le détail des principaux retraits d'actifs passés et les justifications correspondantes	HQT-6, Doc. 3
52	Mesures d'efficience appliquées aux services reçus du groupe Technologie : Continuer à faire rapport à cet égard dans les prochains dossiers tarifaires	HQT-6, Doc. 2
<b>Décision D-2010-032</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b> <b>(dossier R-3706-2009)</b>		
115	Mise à jour des données historiques relatives à l'ensemble des différents paramètres de la formule paramétrique de la Régie (section 4.2.4)	HQT-6, Doc. 2
115	Pour les années historique, de base et témoin projetée, les informations relatives aux mises en exploitation des projets supérieurs à 5 M\$, selon le format des tableaux 15 et 16 de la pièce B-1, HQT-7, Document 1 (section 5.3.1)	HQT-7, Doc. 1
115	Évaluation de la contribution du Distributeur pour chacune des années historique, de base et témoin projetée, sous le format du tableau R7.2-1 déposé à la pièce B-16, HQT-13, document 1.1, page 18 (section 5.3.1)	HQT-12, Doc. 2
116	Mise à jour du tableau 10 présenté par le Transporteur à la pièce B-1, HQT-11, document 2 (section 10.1)	HQT-11, Doc. 2
<b>Décision D-2011-039</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b> <b>(dossier R-3738-2010)</b>		
131	Justification de tout changement aux durées de vie utile ayant un impact tarifaire et présentation, avant son implantation, de l'impact de ce changement sur un horizon de 5 années (section 6.7)	HQT-7, Doc. 1
132	Mise à jour des tableaux 3 et 4 de la pièce B-1, HQT-9, document 1, incluant tous les chemins d'interconnexion commercialement reconnus dans OASIS (section 9)	HQT-9, Doc. 1
<b>Décision D-2012-010</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b> <b>(dossier R-3669-2008 – Phase 2)</b>		
84	Mise à jour, le cas échéant, des frais de transport et des frais des services complémentaires applicables sur les marchés limitrophes, inclus dans la formule de prix des services de compensation d'écarts de réception et de livraison, dans le cadre des dossiers tarifaires	Sans objet

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2012-059</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (dossier R-3777-2011)</b>		
106	Mise à jour du tableau R22.1 de la pièce B-0057 [pièce HQT-13, document 1, p. 40], tableau présentant l'impact global des mises en service sur les revenus requis, incluant l'amortissement lié à la base de tarification et les taxes en remplacement du tableau 16 de la pièce B-0020 [Pièce HQT-7, document 1 présentant l'impact sur le rendement des mises en exploitation] (section 6.2.1)	HQT-7, Doc. 1
106	Complément d'information expliquant le lien et la relation entre les mises en exploitation réelles et projetées et la base de tarification pour trois années historiques et l'année de base (section 6.2.1)	HQT-7, Doc. 1
107	Tableaux 3 et 4 de la pièce B-0025 [pièce HQT-9, document 1, tableaux présentant les capacités de transfert en réception et en livraison pour 2010] en assurant la concordance des valeurs pour les chemins MAHO-HQT et HQT-MAHO et en expliquant les différences, le cas échéant (section 9.1)	HQT-9, Doc. 1
107	Justification des écarts significatifs pouvant être observés entre les données projetées et les données réelles des prévisions des besoins de service de transport de point à point à court terme (section 10.3)	HQT-10, Doc. 2
107	Données relatives au calcul du facteur d'utilisation servant à la répartition des coûts (section 11.3)	HQT-11, Doc. 2
<b>Décision D-2014-034</b> <b>Demande d'approbation du taux de rendement et du mécanisme de traitement des écarts de rendement (dossier R-3842-2013)</b>		
68	Mise à jour du coût de la dette à effectuer en décembre, en utilisant les données du Consensus Forecasts du mois de novembre	HQT-8, Doc. 2
<b>Décision D-2014-035</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (dossier R-3823-2012)</b>		
157	Redressement des données relatives à la masse salariale et des explications y afférentes, s'il y a lieu, pour les années historiques, pour l'année de base et pour l'année autorisée, le cas échéant (section 4.2.1, par. 255)	HQT-6, Doc. 2
157	Mise à jour de la figure R2.1 de la pièce C-HQT-0071 [HQT-14 document 5], relative à l'évolution réelle et prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.1, par. 256)	HQT-6, Doc. 2
157	Mise à jour du tableau 8 présentant les informations liées au coût de retraite pour l'année autorisée, l'année historique, l'année de base et l'année témoin (section 4.2.1, par. 262)	HQT-6, Doc. 2
158	Ventilation des coûts inscrits à la base de tarification pour le démantèlement, l'enlèvement et la remise en état de sites et année prévue de démantèlement, pour chacun des sites visés par une cessation prévue d'activités de transformation (section 5.2.1, par. 412)	HQT-7, Doc. 1

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2014-035 (suite)</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (dossier R-3823-2012)</b>		
158	Justification des écarts historiques et, le cas échéant, présentation des améliorations apportées au processus d'élaboration des prévisions budgétaires, dès le dépôt initial de la proposition tarifaire du Transporteur (section 5.2.2, par. 459)	HQT-7, Doc. 1
158	Base de tarification autorisée reclassée pour l'année concernée, advenant des reclassements entre les composantes de la base de tarification pour une année donnée (section 5.2.2, par. 460)	HQT-7, Doc. 1
158	Description et explication de tout dépassement de coûts de plus de 15 %, réels ou anticipés, d'un projet de plus de 25 M\$, lors de la première demande d'inclusion de l'actif à la base de tarification subséquente à la date de dénonciation effectuée lors d'un suivi administratif, que la mise en exploitation correspondante soit partielle ou totale (section 5.7, par. 511)	HQT-7, Doc. 1
159	Mise à jour des données liées au service de compensation d'écart de réception, selon le tableau 2 de la pièce C-HQT-0040 [pièce HQT-10, document 1] ; information relative au traitement, envers le fournisseur des services complémentaires, des revenus ou des coûts découlant de la facturation de ces services; information relative aux revenus tirés des pénalités liées à l'exploitation en distinguant ceux liés à l'article 3 des Tarifs et conditions et ceux liés aux articles 13.7d) et 14.5 (section 9.3, par. 627)	HQT-10, Doc. 1
159	Présentation distincte des sommes du compte d'écart associées aux pénalités prévues aux articles 13.7d) et 14.5 des Tarifs et conditions et de celles associées aux écarts de prévision des revenus des services de transport de point à point, comme présenté au tableau R32.1 de la pièce C-HQT-0065 [pièce HQT-14, document 1] (section 9.6, par. 643)	HQT-10, Doc. 2
<b>Décision D-2015-017</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (dossier R-3903-2014)</b>		
27	Intégration des résultats de la performance du Transporteur pour l'année historique dans les résultats de l'indicateur composite (section 2.1.3, par. 67)	HQT-3, Doc. 1
33	Présentation de la rubrique « Autres » de l'indicateur IC en sous-catégorie (section 2.2.1, par. 104)	HQT-3, Doc. 2
34	Intégration de l'IC - Opérationnel aux indicateurs présentés à l'annexe 1 de la pièce HQT-3, Document 2, incluant une définition de cet indicateur et l'analyse des résultats sur la période d'examen (section 2.2.1, par. 106)	HQT-3, Doc. 2
58	Mise à jour du tableau R5.1 de la pièce HQT-13, Document 1.3, en réponse à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie dans le dossier R-3903-2014, relativement à l'évolution prévue des départs à la retraite des employés du Transporteur (section 4.2.2.1, par. 232)	HQT-6, Doc. 2

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2015-017 (suite)</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (dossier R-3903-2014)</b>		
72	Prévision, en novembre de chaque année, des besoins de transport transmis à RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (section 4.3.1, par. 303) Distinction et justification, dans le cadre du prochain dossier tarifaire ou du prochain dossier de renouvellement du contrat de service de transport avec RTA, du recours à un contrat de service de location pour certains de ses besoins de transport (section 4.3.1, par. 304)	HQT-6, Doc. 3
83	Mise à jour du tableau relatif au suivi des engagements d'achat de type Toulnostouc, selon la méthodologie en vigueur et le format prescrit dans la décision D-2010-032 (jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur la politique d'ajouts au réseau de transport) (section 4.6.2, par. 370)	HQT-12, Doc. 2
91	Conciliation des projets de raccordement du Transporteur avec ceux du Distributeur, sous le même format que le tableau 22 inclus dans la présente décision (section 5.4, par. 409)	HQT-7, Doc. 1
104	Présentation de toute modification apportée aux critères de conception et ses répercussions sur l'ensemble de la planification des investissements du Transporteur dans le dossier tarifaire subséquent à sa mise en application (section 8, par. 471)	Sans objet
<b>Décision D-2015-189</b> <b>Modification de méthodes comptables découlant du passage aux PCGR des États-Unis (US GAAP) (dossier R-3927-2015)</b>		
27	Résultats du test de la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble de leurs immobilisations (incluant et excluant les actifs incorporels) selon le format des tableaux R 3.1 A et R 3.1 B de la pièce B 0045 [pièce HQT-D 2, doc. 1.5 – Réponses de HQT-HQD à la DDR 5 de la Régie] (par. 107)	HQT 6, Doc. 3
27	Proposition de mécanisme réglementaire qui serait applicable advenant le cas où le test de la durée de vie utile moyenne pondérée de l'ensemble des immobilisations (incluant et excluant les actifs incorporels) excéderait 50 ans (par. 110)	HQT-4, Doc. 2

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2015-209</b> <b>Politique d'ajouts au réseau de transport</b> <b>(dossier R-3888-2014)</b>		
49	Dépôt de l'annexe 1 de la pièce B 0016 [pièce HQT 1, Doc. 1 révisée], en tenant compte de la présente décision et des données réelles, pour la détermination de la contribution additionnelle découlant, notamment, de l'application de la méthodologie retenue dans la présente décision aux projets pour lesquels la Régie a réservé sa décision [D 2012 059, p. 79, D 2011 166, pp. 8-9, D 2014 045 Motifs, p. 23 et D 2015 119, p. 21, par. 75] Montant de la contribution liée à chacun des projets pour lesquels la Régie a réservé sa décision (par. 178)	Sans objet <sup>1</sup>
<b>Décision D-2016-027</b> <b>Budget des investissements 2016 pour les projets du Transporteur dont le coût individuel est &lt; 25 M\$</b> <b>(dossier R-3935-2015)</b>		
18	Traitement réglementaire envisagé pour l'autorisation des investissements en lien avec une mise à jour ultérieure des normes CIP, dans le cas où la prévision de tels investissements serait supérieure au seuil de 25 M\$, avant le début des investissements visés (par. 69)	Sans objet
<b>Décision D-2016-029</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b> <b>(dossier R-3934-2015)</b>		
22-23	Preuve étayée permettant d'apprécier les résultats actuels de la stratégie adoptée quant au maintien des actifs et faisant notamment état de la rentabilité économique des actions entreprises et envisagées par le Transporteur et d'une projection des gains visés à long terme (par. 40)	HQT-3, Doc. 1 et Doc. 1.1
40	Preuve spécifique complète portant sur les avantages comparatifs de la stratégie axée sur la maintenance préventive et la pérennité des actifs, selon différents rythmes de réalisation (par. 113)	HQT-3, Doc. 1 et Doc. 1.1
23	Résultats à jour des deux initiatives liées à l'amélioration des projets (démarche structurée et par étape amorcée avec HQÉSP en 2014 et vision globale et commune élaborée avec les partenaires sur les actions à prioriser) et identité des partenaires (par. 41)	HQT-3, Doc. 1
23	Mise à jour du portrait d'ensemble sur l'évolution de la force de travail vs des investissements et de l'IC opérationnel » et analyse des résultats (par. 43)	HQT-3, Doc. 1
26	Mise à jour des résultats des indicateurs de performance retenus par la Régie (par. 58)	HQT-3, Doc. 2
28	Mise à jour de l'analyse des indicateurs de balisage (par. 69)	HQT-3, Doc. 3
28	Preuve démontrant la rentabilité économique des nouvelles pratiques d'approvisionnement (par. 72)	HQT-3, Doc. 3

<sup>1</sup> Non intégré dans la demande tarifaire 2017, la phase 2 du dossier R-3888-2014 relatif à la politique d'ajouts au réseau de transport portant sur les modifications aux *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* étant suspendue *sine die* selon la décision D-2016-055.

Page	Sujet	Pièce
<b>Décision D-2016-029 (suite)</b> <b>Modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b> <b>(dossier R-3934-2015)</b>		
44	Prévision des besoins de transport ayant servi à l'établissement du coût du service de transport d'électricité auprès de RTA, pour l'année tarifaire à l'étude (par. 135)	HQT-6, Doc. 3.1 <i>déposée sous pli confidentiel</i>
44	Justification du recours à un contrat de service de location pour l'alimentation de certaines charges du Distributeur dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (par. 137)	HQT-6, Doc. 3
46	Explication des changements à l'origine d'écarts de coûts inhabituels à titre d'achats d'électricité, le cas échéant, lors de toute nouvelle opération de refacturation interne de la part du Distributeur (par. 144)	Sans objet
57	Preuve détaillant la prise en compte, dans les revenus requis, d'une pièce d'équipement utilisée comme actif stratégique, à partir du moment de son achat jusqu'au moment de son utilisation (par. 208)	HQT-7, Doc. 1
68	Maintien de la même structure et du même niveau d'information quant à l'évolution du réseau, pour les années historique, de base et témoin projetée (par. 263)	HQT-9, Doc. 1
69	Présentation de l'état de la transformation des postes de transport en maintenant le même niveau d'information et en commentant les cas de dépassement de capacité de transformation, en indiquant les mesures de correction envisagées (par. 267)	HQT-9, Doc. 1.1
70	Validation et amélioration, au besoin, de la justesse du modèle de prévision des investissements à long terme servant à l'établissement des investissements prévus dans la rubrique « Autres projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à [année témoin projetée] » de la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité » (par. 277)	HQT-9, Doc. 1
71	Explication, pour cette catégorie d'investissement, des écarts de coûts entre le montant total des investissements prévus à l'horizon de planification dans la rubrique « Autres projets dont le dépôt à la Régie est ultérieur à [année témoin projetée] » et la somme des coûts des projets y étant inclus présentés par le Transporteur à titre indicatif (par. 278)	HQT-9, Doc. 1
79	Proposition d'une méthode d'information aux clients du Transporteur a posteriori, lors d'événements ayant conduit à des interruptions de service, afin que ces derniers puissent s'assurer d'avoir été traités conformément aux Tarifs et conditions (par. 322)	HQT-10, Doc. 1
80	Présentation d'un bilan de l'application du Processus d'information et d'échanges sur la planification du réseau de transport, depuis la décision D-2012-010 (par. 328)	HQT-10, Doc. 1
<b>Décision D-2016-077</b> <b>Remplacement des disjoncteurs de modèle PK</b> <b>(dossier R-3968-2016)</b>		
12	Proposition de modalités de disposition du CFR créé pour le remplacement des disjoncteurs PK (par. 47)	HQT-4, Doc. 2